

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE BRESSE VALLONS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de la Commune nouvelle de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 11 octobre 2019.

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, MM. Gérard PERRIN, Alain GAYDON, Philippe BEREZIAT, Mmes Laure COURTOIS, Christelle VIVERGE, Pascale ROUX, Pascaline DUC, MM. Sébastien JEANSON, Claude MARANDET, Mme Christine ANDREY, MM. Pierre FAVIER, Christophe MARECHAL, Mme Sophie RIGOLLET, MM. Fabrice GODARD, Christophe PERDRIX, Hervé PODGORSKI, Thierry GRAND, Pierre MICHELARD (arrivé à 20h41), Mme Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration : MM. Daniel COMBEPINE (donne procuration à M. Gérard PERRIN), Gilles PERDRIX (donne procuration à M. Philippe BEREZIAT), Bastien DESBLEDS (donne procuration à M. Hervé PODGORSKI).

Excusés : Mmes Nadège BUIRET, Catherine LOUCHART, Ségolène GUERIN, Régine LOSSEROY.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEREZIAT.

Nombre de membres : en exercice : 27 - Présents : 20 - Représentés : 3 - Votants : 23.

Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD propose de rajouter à l'ordre du jour un point concernant le dépôt d'une demande de subvention relative au projet de l'espace santé/bien-être. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet ajout.

Finances, Administration, RH

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 septembre 2019,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2019.

2. Approbation du rapport de la CLECT

Madame la Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres s'est réunie le 24 septembre 2019.

Le rapport que la CLECT a eu à analyser porte sur :

- Le transfert de la compétence Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (contribution et allocation vétéran), prévu par délibération de la CA3B du 26 mars 2018 et effectif depuis le 1er janvier 2019. Les charges transférées ont été évaluées à partir des montants versés par les communes en 2018 (évaluation de droit commun des charges transférées) ;

- La restitution aux communes de l'ancienne CC de Treffort-en-Revermont des contributions au SIVOS de Coligny (pour les enfants scolarisés au collège de Coligny) prévue par délibération de la CA3B du 10 décembre 2018 (évaluation de droit commun des charges restituées). Les charges restituées ont été évaluées à partir des montants versés par la CA3B en 2018 ;
- L'intégration dans les attributions de compensations du fonds de solidarité aux communes rurales et rurales accessibles de moins de 1 000 habitants, prévue par délibération de la CA3B du 1er juillet 2019 (fixation libre des attributions de compensation – procédure dérogatoire prévue au V-1 bis de l'article 1609 nonies C du CGI).

Ce rapport a été adopté à l'unanimité de la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2019.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes :

La première, objet de la présente délibération, consiste en l'approbation du rapport à la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Dans le même temps le Conseil communautaire délibère à la majorité simple pour adopter le rapport de la CLECT.

Après ce vote, les conseils municipaux concernés, au vu du rapport de CLECT, par les AC fixées librement devront se prononcer par délibérations concordantes sur le montant des AC « libres » et ce avant le 9 décembre 2019. Cette étape concerne uniquement les communes impactées par l'intégration du fonds de solidarité dans leurs AC. Le Conseil communautaire délibère également sur la fixation libre des AC (majorité des deux tiers requise).

Sur la base du rapport de CLECT dument approuvé, et des délibérations concordantes s'agissant des AC librement fixées, le Conseil communautaire du 9 décembre 2019 fixera le montant des AC définitives 2019.

Pour l'heure, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble du rapport de la CLECT du 24 septembre 2019.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales,
Vu le rapport final de la CLECT approuvé à l'unanimité lors de la réunion du 24 septembre 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

3. Ordonnement des taxes d'enlèvement des ordures ménagères aux locataires de la commune

Mme la Maire expose au Conseil municipal :

La commune de Bresse Vallons, à l'instar de tous ses administrés, est imposée à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) perçue par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

La commune étant propriétaire de logements et locaux commerciaux loués, fait l'avance de cette taxe et doit, ensuite, la répercuter sur ses locataires. Il convient donc, d'établir la liste des locataires et de leurs cotisations.

Mme la Maire donne lecture de cette liste :

Commune déléguée d'Etrez

Adresse du logement ou du local	Locataires	Date	Montant de la taxe
46 rue du Bourg	MARMIER MANDY	ANNEE COMPLETE	70 €
48 rue du Bourg	CORNATON YVES	ANNEE COMPLETE	103 €
18 rue des Cerisiers	CELLIE CHANTAL	ANNEE COMPLETE	107 €
1 place de l'école	BORNAREL GUYLAINE	ANNEE COMPLETE	106 €
3 place de l'école	RAZUREL DAVID	ANNEE COMPLETE	106 €
2 place de l'église	SENSE FABIENNE	ANNEE COMPLETE	83 €
4 place de l'église	DE OLIVEIRA ARMANDO	ANNEE COMPLETE	46 €
118 route de Marboz	GERAY JEAN-PIERRE CAVILLON LEELOU	Du 01.01.19 au 31.07.19 Du 15.08.19 au 31.12.19	42 € 27,29 €
126 route de Marboz	DUMONCEAU CEDRIC LACHKAR DAMIEN	Du 01.01.19 au 05.04.19 Du 06.04.19 au 31.12.19	24 € 67 €
132 route de Marboz	LETHENET QUENTIN GERAY JEAN-PIERRE	Du 01.01.19 au 28.06.19 Du 01.08.19 au 31.12.19	44,5 € 37,5 €
136 route de Marboz	DESMARIS ANTHONY	ANNEE COMPLETE	81 €
16 rue des Cerisiers	MAIRE ANGELIQUE ROUX CLAUDE	ANNEE COMPLETE ANNEE COMPLETE	26,58 € 31,42 €
28 rue des Cerisiers	LAURENT CAROLE INFINI STYL	ANNEE COMPLETE	38 €
38 route de Marboz	AU FOURNIL GOURMAND	Du 01.01.19 au 17.10.19	78,37 €
30 route de Marboz	LA GRIGNOTTE	ANNEE COMPLETE	98.50 €
52 rue des Poiriers	ETS FORAY	ANNEE COMPLETE	9 €

Commune déléguée de Cras sur Reyssouze

Adresse du logement ou du local	Locataires	Date	Montant de la taxe
Rue de la Poste	Local Infirmiers - SCP BAILLET ET CURCI	ANNEE COMPLETE	13 €
36 place du Marché	Salon de coiffure - GONNET Clotilde	ANNEE COMPLETE	30 €
1 Place de la salle des Fêtes	LOGEROT Annie	ANNEE COMPLETE	90 €
	ANCONA Colette	ANNEE COMPLETE	59 €
	GIRARD Daniel et Martine	ANNEE COMPLETE	44 €
10 Rue des Adams	ANDREY Corentin	Du 01-01-19 au 07-04- 19	19 €

	VENGUT Bérengère	Du 01-05-19 au 31-12-19	49 €
39 rue de la Poste	PLAKAJ Stéphanie	ANNEE COMPLETE	53 €
10 Rue du Centre	ADOLPHE Marielle	ANNEE COMPLETE	112 €

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser Madame la Maire à encaisser ces TEOM auprès des locataires de la commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la liste des taxes d'enlèvement des ordures ménagères 2019 pour les locataires de la commune de Bresse Vallons, telle que présentée ;
- AUTORISE Madame la Maire à encaisser ces TEOM 2019 et à émettre les titres correspondants sur le budget 2019.

4. Décision modificative n° 6 – Budget principal – Aménagement de la bibliothèque de Cras

Monsieur PERRIN, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

La commission vie culturelle, associative et sportive a travaillé sur l'aménagement de la bibliothèque de Cras-sur-Reyssouze. Afin d'améliorer la visibilité des actions conduites par la bibliothèque, la commission a étudié la mise en place d'un écran d'information. L'entreprise Gitem a transmis un devis en ce sens, le montant étant de 1 494,77 €, incluant l'écran, le pied, ainsi que l'adaptateur pour un poste informatique.

Il est nécessaire d'inscrire le crédit supplémentaire pour pouvoir effectuer cette acquisition.

Il est proposé au conseil municipal :

- de VALIDER le projet d'acquisition de l'écran d'information ;
- d'APPORTER les modifications suivantes, au titre de la décision modificative budgétaire N° 6 du budget principal de l'année 2019 (DM N° 6) :

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Compte	Opération n°	Montant
21 – Immobilisations corporelles	2158 – Autres matériels et outillages		+ 1 500,00 €
O20 – Dépenses imprévues			- 1 500,00 €
Total général			0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet d'acquisition de l'écran d'information ;
- APPROUVE les mouvements constituant la décision modificative budgétaire n° 6 du budget principal de l'exercice 2019, tel qu'ils sont détaillés ci-dessus.

5. Devis relatif à la taille des arbres de la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze

Monsieur PERRIN, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

L'entreprise RIGOLLET (paysagiste situé sur la Commune d'Attignat) a transmis un devis relatif à la taille des arbres de la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. Le montant de ce devis est de 2 200 €HT, soit 2640 €TTC.

Ce devis comprend les prestations suivantes :

- Elagage des platanes, broyage et évacuation des branches ;
- Au stade, taille de la haie de thuyas, élagage et évacuation des branches de 3 acacias et de 2 chênes ;
- sur le parking de la salle des fêtes, élagage de 2 érables et nettoyage des bois morts des acacias.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

6. Dépôt de demande de subvention relative au projet de l'espace santé/bien-être

M. Philippe BEREZIAT, Adjoint au Maire délégué à l'Économie, rappelle que lors de sa réunion du 26 juin 2019, le conseil municipal a décidé le changement d'affectation du bâtiment multiservices de la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze.

Une rencontre des porteurs de projet (dont un ostéopathe et une naturopathe) a eu lieu le 9 juillet 2019, afin de recenser leurs besoins.

La commune a pris attache avec l'architecte Claudio CUCCHIA en vue d'étudier l'organisation possible du bâtiment pour le réaménager en un espace santé - bien-être.

L'avant-projet sommaire a été présenté lors de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2019. Les aménagements comprennent notamment :

- La création de 4 cabinets ;
- La création d'une salle attente commune ;
- La mise en place de sanitaires accessibles ;
- La reprise des réseaux d'eau et d'électricité.

L'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux s'élève à 90 000 € HT. Les honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élèvent à 9,8 % de ce montant, soit un total de 98 820 € HT.

Lors de sa réunion du 18 septembre 2019, le conseil municipal, par la délibération 2019-105, a validé l'avant-projet sommaire du réaménagement du bâtiment multiservices en un espace santé - bien-être et a autorisé Mme la Maire à poursuivre les études de projet et à déposer la demande de permis de construire au nom de la Commune.

Pour la réalisation de cette opération, la Commune de Bresse Vallons demande un soutien financier, notamment auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et de L'État.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme la Maire à déposer des demandes de subvention auprès de tout financeur potentiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de solliciter des subventions auprès de tout financeur potentiel et notamment auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes et de L'État ;
- VALIDE le plan de financement suivant :

Organismes et origine	Subventions escomptées	Montants escomptés
Région Auvergne Rhône-Alpes (<i>Contrat Ambition Région</i>)	40 % du montant HT	39 528 €
État (DETR)	30 % du montant HT	29 646 €
Autofinancement Commune de Bresse Vallons (fonds propres)	30 % du montant HT	29 646 €
TOTAL		98 20 €

- DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué pour déposer les demandes de subventions, ainsi que pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AMENAGEMENTS, PATRIMOINE BATI

7. Suivi des travaux de la commission municipale

Point sur les travaux du chantier de l'ESCALE : l'élévation des murs est en cours.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, SECURITE

8. Compte-rendu de la première réunion du comité de site de l'Espace naturel sensible (ENS) du Marais de l'Etang Bizadan

La première réunion du comité de site de l'Espace naturel sensible (ENS) du Marais de l'Etang Bizadan, organisée par le Conseil départemental de l'Ain, a eu lieu le lundi 30 septembre à la Mairie déléguée de Cras-sur-Reyssouze.

Le Département de l'Ain conduit la politique de gestion et d'ouverture au public des ENS. L'ENS du Marais de l'Etang Bizadan est le deuxième plus petit de l'Ain et bénéficie de cette labellisation depuis décembre 2017. Il possède des atouts importants en termes de patrimoine naturel. Les partenaires financeurs sont la Région, Storengy, le Département, la CA3B et l'Agence de l'Eau.

Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées depuis 2017, notamment la Marche gourmande organisée par le Comité des fêtes de Cras et l'association Mémoire de Cras. Des actions de restauration des milieux naturels sont prévues pour la fin de l'année 2019. La création d'une aire de stationnement et l'arrachage mécanique d'arbustes sont également prévues. En 2020, des travaux de régulation du

niveau d'eau sont prévus ainsi que des actions de sensibilisation et la mise en place d'un éco-compteur. Un guide des ENS du Département de l'Ain est actuellement en cours d'édition.

Suite à la réunion du lundi 30 septembre, le Conseil départemental a transmis un projet de panneau d'entrée de site de l'ENS du marais de l'étang de Bizadan. Le conseil municipal propose plusieurs modifications à ce projet. Ces modifications seront transmises au Conseil départemental.

9. Réalisation d'une toiture photovoltaïque sur L'ESCALE - Convention d'occupation du domaine public avec Reservoir Sun

Monsieur Gérard Perrin, Adjoint au Maire expose au Conseil municipal :

Rappel du contexte

La société Reservoir Sun envisage la réalisation d'une toiture photovoltaïque sur l'Espace socioculturel dénommé « L'ESCALE », domaine public de la Commune.

Conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations de procéder à des mesures de publicité et de sélection préalables à la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, la Commune s'est assurée par une publicité de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Motivation et opportunité de la décision

Le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans les objectifs du « schéma directeur pour le développement des énergies renouvelables » du Bassin de Bourg en Bresse.

La Commune a souhaité valoriser la démarche développée par Reservoir Sun qui permet le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Le projet permettra la production estimative de 90 MWh/an, à partir d'une surface d'environ 460 m² de panneaux photovoltaïques.

Une convention d'occupation du domaine public, d'une durée de 20 ans, sera donc conclue avec le porteur de projet afin de prévoir les modalités et obligations de chacun.

Maîtrise d'ouvrage

Reservoir Sun sera le maître d'ouvrage, en associant la Commune de Bresse Vallons.

Impacts financiers

La recette sera imputée sur les crédits ouverts au budget, chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », article 7588 « autres produits de gestion courante ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente dans le cadre de la publicité,

A l'unanimité des votants,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir, dont les points principaux sont les suivants :
 - L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à Reservoir Sun en vue de la conception, réalisation et exploitation d'une centrale photovoltaïque sur L'ESCALE, située 100 route des Perthuisettes, Cras-sur-Reyssouze à Bresse Vallons, parcelle cadastrale AA 3.
 - Le projet concerne la surface maximale de 800 m² sur la toiture de L'ESCALE, ainsi que les espaces nécessaires aux raccordements et à l'installation de l'onduleur.
 - Reservoir Sun sera titulaire du contrat de revente d'électricité et propriétaire des centrales photovoltaïques installées pendant la durée de l'occupation du domaine public.

- Une redevance annuelle de 800 € sera versée à la Commune. La redevance sera indexée chaque année, à la date anniversaire de la mise en service de la centrale photovoltaïque sur la base de l'évolution de l'indice d'inflation L défini dans le contrat de vente d'électricité pour l'installation de systèmes photovoltaïques publié par l'INSEE.
 - Cette autorisation est conclue pour une durée de vingt années commençant à courir le jour de la mise en service de la centrale photovoltaïque et au plus tard deux ans après la date d'entrée en vigueur de la convention. La convention ne peut se prolonger par tacite reconduction.
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention et tout avenant à venir.

10. Suivi des travaux de la commission municipale

- Les travaux du rucher pédagogique situé au niveau du bassin d'écrêtement de la Commune déléguée d'Étrez se poursuivent. Les couvertines sont terminées, les mesures peuvent désormais être prises. Le matériel d'apiculteur a été stocké au local technique de la Commune déléguée d'Étrez.
- Les plantations d'automne auront lieu le mardi 29 octobre sur les Communes déléguées d'Étrez et de Cras-sur-Reyssouze.

VOIRIE, RESEAUX, MOBILITES, URBANISATION

11. Demande de création d'un abribus scolaire à Balvay

Deux radars pédagogiques ont été mis en place sur le secteur de Balvay (Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze). Le nombre maximum de passages quotidiens de véhicules est de 950. La moyenne de véhicules par journée ouvrée est de 880 et de 500 le week-end. La vitesse maximale relevée est de 120 km/h.

Plusieurs parents d'élèves ont alerté la commune de la dangerosité de ce secteur. La Commune projette d'y créer un abribus scolaire et a sollicité la CA3B (désormais en charge des transports scolaires, suite au transfert de cette compétence par le Conseil départemental) en ce sens, afin de vérifier la faisabilité de ce projet.

12. Suivi des travaux de la commission municipale

- Sécurisation de la route de Foissiat : dans le secteur des Combes, l'installation d'une écluse centrée avec un coussin lyonnais était prévue pour le mois de novembre mais a finalement été installée la semaine dernière avec une signalisation provisoire en attendant la livraison des panneaux de signalisation définitifs.

Une réunion publique a eu lieu le mardi 15 octobre en présence de 5 riverains, afin de leur présenter le projet final de dispositif de sécurisation du hameau de la Spire.

Une rencontre avec M Patrice Flochon est programmée le 18 octobre pour matérialiser l'emplacement de la signalisation horizontale et verticale sur le hameau.

- Route des Perthuisettes : une réunion publique aura lieu le jeudi 17 octobre à la salle des fêtes de la commune déléguée de Cras afin de présenter le projet aux riverains.

La principale difficulté pour ce secteur est l'écoulement des eaux pluviales car cette partie de la route est très plane. Le projet consiste en la mise en place de puits horizontaux ainsi que de caniveaux pour éviter l'écoulement des eaux sur les propriétés privées, en bordurant par endroits. Le traitement des eaux pluviales était le premier objectif du chantier car la détérioration de la route était importante pendant l'hiver.

Le second objectif du chantier est la réduction de la vitesse dans le hameau. Une écluse avec un coussin lyonnais sera implantée pour faire ralentir et des bandes en résine mise en place sur l'enrobé pour matérialiser l'entrée dans le hameau et alerter les conducteurs sur la nécessité de ralentir.

Les travaux devraient démarrer en novembre et seront financés par la CA3B via la dotation de voirie allouée pour la commune de Bresse Vallons. La dotation de voirie de la Commune déléguée de Cras pour l'année 2019 est de 82 000 €. L'estimation du montant des travaux du chantier de la route des Perthuisettes est de 112 000 €. Une part de la dotation de voirie de la Commune déléguée d'Étrez finance ce chantier qui illustre les avantages pour le territoire de la commune nouvelle de Bresse Vallons. L'union des deux communes historiques permet de conduire des projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans cela.

L'an prochain, la dotation de voirie pourrait être affectée en plus grande partie à la Commune déléguée d'Étrez. A ce sujet, M. Patrice FLOCHON (responsable de la voirie de la CA3B en charge du territoire de l'ancienne communauté de communes de Montrevel-en-Bresse) a fait passer un état des travaux à réaliser sur la Commune déléguée d'Étrez. Le chantier du pont de la rue des Billets sera fait au début de l'année civile 2020 et sera financé sur le prochain budget.

- L'entreprise Eurovia a installé des dalles podotactiles sur les parties sablées situées au niveau des passages piétons de la Commune déléguée d'Étrez les 7 et 8 octobre.
- Réfection des réseaux d'assainissement de la Commune déléguée d'Étrez : les travaux de chemisage sont terminés. Mme Pascale ROUX, Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, présente une membrane ayant bénéficié de cette technique de solidification et ainsi dotée d'une résistance extrême.
- Rue de Bret : le chemisage pour la réfection de la canalisation d'eaux pluviales s'est avéré impossible. Un passage caméra a été réalisé. Un décalage assez important a été constaté au niveau des buses. Les réparations se feront par tranchées et renouvellement du busage.
- Les panneaux de signalisation d'entrée dans l'agglomération de Bresse Vallons seront installés dans les prochaines semaines. Initialement, ces panneaux devaient être fournis par le Conseil départemental. En l'absence de livraison, les panneaux ont finalement été acquis par la commune de Bresse Vallons.

ECONOMIE

13. Point d'étape sur le tiers lieu : avancement du chantier, présentation du chargé de projet, vidéo de l'appel à manifestation d'intérêts

- Avancement du chantier
Une visite de la commission bâtiments a eu lieu à Sol Confluence (entreprise située à Lyon), afin d'étudier le revêtement mis en place sur le parvis de la mairie et le chemin piétonnier. Un motif de roche a été choisi et examiné lors de la réunion de la commission bâtiments du samedi

12 octobre. Un choix de coloris a été effectué et l'information a été transmise à l'entreprise Sol confluence qui transmettra des échantillons à la commune.

Les travaux de la partie extérieure du bâtiment sont en cours d'achèvement. Les artisans plaquiste et chauffagiste travaillent actuellement. Une modification a été effectuée par rapport à la gestion du gymnase, ce dernier bâtiment étant initialement dans l'enceinte du groupe scolaire. La modification consiste à ouvrir l'espace, en supprimant le muret et la clôture à proximité du gymnase. Plutôt que d'automatiser l'ouverture d'un portillon, le choix a été fait de l'automatisation de l'ouverture de la porte du gymnase, conformément à l'exigence de sécurité relative au plan Vigipirate. Un candélabre sera déplacé cette semaine. Le panneau signalétique lumineux de la Commune déléguée d'Etrez ne fonctionne plus à cause de cette manipulation, il sera remis en place la semaine prochaine.

Suite à l'inondation des vestiaires du gymnase au printemps dernier, leur réfection complète doit être effectuée. Une première réunion pour l'expertise était prévue le jeudi 26 septembre mais est restée sans suite car l'ensemble des parties n'avaient pas été convoquées. Les experts présents ont souhaité que les trois entreprises (HUMBERT, RENAUD et l'architecte maître d'œuvre du chantier Claudio CUCCHIA) soient convoquées. Une seconde réunion est prévue le mercredi 20 novembre en présence de l'ensemble des parties et des experts de leurs assurances. L'enjeu de cette réunion est d'obtenir l'autorisation de remise en état du gymnase qui fait actuellement défaut aux associations et aux élèves participant aux TAP (temps d'activités périscolaires). Les travaux à effectuer sont les suivants : remplacement du plafond, réfection des peintures et des installations électriques. Si une autorisation de rénovation est obtenue à la fin du mois de novembre, la remise en état du gymnase pourrait peut-être avoir lieu après les vacances du mois de février.

Des visites d'établissements auront lieu prochainement afin de réfléchir et de visualiser des matériels informatiques et mobilier qui seront mis en place dans le tiers lieu.

- Présentation du chargé de projets tiers lieu

La prise de poste du chargé de projets tiers lieu, M. Maixent MOREL, aura lieu le mercredi 23 octobre.

- Appel à manifestation d'intérêts (AMI) de l'Etat en faveur des tiers lieux

La date limite pour postuler à l'AMI est le 30 décembre. La finalisation du dossier de candidature sera effectuée par M. Maixent MOREL.

Mme la Maire présente la vidéo réalisée dans le cadre du dossier de candidature.

14. Point d'étape sur l'espace santé/bien-être

L'architecte Claudio CUCCHIA a travaillé avec un économiste sur le projet de permis de construire du bâtiment. Ils présenteront ce projet lors de la réunion des commissions bâtiments et économie élargies à l'ensemble du conseil municipal qui aura lieu le mercredi 23 octobre à 18h00 à la mairie déléguée d'Etrez. Une projection financière sera également établie afin de pouvoir la présenter aux porteurs de projet. L'emprise au sol du bâtiment est de 160 m² environ.

DEMOCRATIE LOCALE ET COMMUNICATION

15. Bulletin municipal de Bresse Vallons

Pour l'année 2020, un seul bulletin municipal sera réalisé pour la commune de Bresse Vallons. Celui-ci reprend la configuration des anciens bulletins des communes déléguées. Les articles du bulletin sont en cours de rédaction. Des devis ont été demandés aux imprimeurs.

16. Suivi des travaux de la commission municipale

Une réunion de la commission communication aura lieu le lundi 21 octobre à 14h30 à la mairie déléguée de Cras-sur-Reyssouze. Il s'agira de la première des quatre rencontres prévues avec le responsable du site informatique de la CA3B, M. Laurent DIENNET, afin de travailler sur l'élaboration du futur site de Bresse Vallons.

VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

17. Compte-rendu de la 2nde réunion inter-associations de la Commune de Bresse Vallons du 12 octobre 2019

26 associations sur 35 étaient présentes. Une restitution a été effectuée concernant les points abordés lors de la première réunion du mois de mars. Le calendrier des manifestations pour l'année civile 2020 a été établi : 60 dates de manifestations sont prévues, plus de 80 dates sont prévues en prenant en compte les assemblées générales des associations. Ce calendrier confirme la richesse de la vie associative de Bresse Vallons.

Lors de cette réunion, une demande a été formulée concernant la création de verres réutilisables en plastiques à l'effigie de la Commune de Bresse Vallons. L'Amicale d'Etrez a fait un bilan très positif de la mise en place de verres réutilisables à destination des associations de la Commune déléguée d'Etrez. Une réflexion est donc lancée concernant la création de verres réutilisables en plastiques à l'effigie de la Commune de Bresse Vallons. Cela pourrait se faire soit via la fabrication de ces gobelets par la commune, soit via une location auprès de la CA3B avec une possibilité de lavage.

L'association Mémoire de Cras prévoit une manifestation en 2020 à l'occasion de son 10^e anniversaire et de la publication d'un nouveau livre sur les commerces et artisans. L'association souhaiterait utiliser le nouveau bâtiment de l'ESCALE dans le cadre de cette manifestation. Cette mise à disposition de l'ESCALE est conditionnée à plusieurs paramètres, notamment que la prochaine équipe municipale suive ce projet et que les autres associations de Bresse Vallons soient parties prenantes à ce projet. La commune propose la création d'un comité de pilotage (COFIL) afin de réunir les associations manifestant de l'intérêt pour ce projet et formuler des propositions à destination des autres associations.

18. Suivi des travaux de la commission municipale

- Retour sur les propositions émises lors de la réunion inter-associations de la Commune de Bresse Vallons du 25 mars 2019
 - ➔ La formation aux premiers secours a été réalisée.
 - ➔ Panneau de signalétique lumineux de la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze : 3 devis ont été demandés à des entreprises. Une rencontre avec l'entreprise Giraud aura lieu le mercredi 23 octobre.
 - ➔ Un réfrigérateur a été installé derrière le bar de la salle des fêtes de la Commune déléguée d'Etrez.

- ➔ Un forum inter-associations a été mis en place via les sites Internet des Communes déléguées. Les associations viennent de recevoir leurs identifiants et leurs mots de passe afin d'alimenter ce forum.
- ➔ Equipements et services pour le tiers lieu : des souhaits ont été exprimés concernant les photocopies en A3 et en A4, ainsi que l'aide aux démarches administratives et aux projets des associations. Ces souhaits seront étudiés dans le cadre de la réflexion en cours sur les usages du futur tiers lieu.
- Contrôle des équipements sportifs de la Commune de Bresse Vallons par l'entreprise SCMS
L'état général des équipements sportifs de la Commune de Bresse Vallons est satisfaisant. Des petits points de rouille sont à vérifier et des boulons devront être resserrés. Un point de vigilance a été effectué concernant certaines structures en plastique au niveau des écoles : celles-ci étaient déjà vouées à être changées car elles commencent à être obsolètes.

SOCIAL, JEUNESSE, SOLIDARITE

19. Suivi des travaux de la commission municipale

Elections du Conseil municipal enfants (CME) de Bresse Vallons : 12 élèves sont candidats sur la Commune déléguée d'Étrez, 10 sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame la Maire lève la séance à vingt-deux heures quinze minutes. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 13 novembre à 20h30 à la salle des fêtes de Cras-sur-Reyssouze.